



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2012

Soixante-sixième session
Point 134 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 juin 2012

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/66/637/Add.2)]

66/263. Questions spéciales et questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

L'Assemblée générale,

I

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rappelant la section IX de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, et sa résolution 66/248 A, également du 24 décembre 2011,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité concernant le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie¹, ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. Prend acte des rapports du Secrétaire général¹ ;
2. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans ses rapports² ;
3. Prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour que toutes les missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité soient administrées avec le maximum d'efficacité et d'économie ;

¹ A/66/354/Add.7 et 8.

² A/66/7/Add.24 et 25.



4. *Rappelle* les dispositions du paragraphe 7 de la section XIII de sa résolution 65/259 du 24 décembre 2010 et la section B de sa décision 66/556 du 24 décembre 2011 ;

5. *Constate* que les mandats du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei se complètent dans une large mesure ;

6. *Prend note* des paragraphes 13, 15 à 19, 22, 27, 39 et 40 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ ;

7. *Décide* d'approuver un montant supplémentaire de 2 996 200 dollars des États-Unis au titre du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour l'année 2012 ;

8. *Prend acte* du paragraphe 32 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie³, et prie instamment le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mobiliser des contributions volontaires pour le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie ;

9. *Approuve* le montant total de 47 806 500 dollars prévu pour les budgets des quatre missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité sur lesquelles portent les rapports du Secrétaire général ;

10. *Approuve également* l'imputation d'un montant net de 47 806 500 dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 ;

II

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2011

Ayant examiné l'état des incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans l'additif à son rapport pour 2011, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur⁴, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵,

1. *Rappelle* sa résolution 66/235 A du 24 décembre 2011, la section X de sa résolution 66/247 et sa résolution 66/235 B du 21 juin 2012 ;

2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général⁴ ;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁵ ;

³ A/66/7/Add.25.

⁴ A/66/394/Add.1.

⁵ A/66/7/Add.26.

III**Prévisions de dépenses révisées concernant le chapitre 29A
(Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du budget-programme
de l'exercice biennal 2012-2013 et le compte d'appui aux opérations de maintien
de la paix [progiciel de gestion intégré (Umoja)] pour l'exercice allant du
1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013**

1. *Rappelle* le troisième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré Umoja⁶ ;
2. *Rappelle également* les paragraphes 78 à 93 et 101 à 107 de sa résolution 66/246 du 24 décembre 2011 et prie le Secrétaire général de faire une priorité de leur pleine mise en œuvre ;
3. *Réaffirme* le paragraphe 4 de la section II de sa résolution 65/259, par lequel elle a prié instamment le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour pourvoir, à titre prioritaire, les postes vacants au sein de l'équipe chargée du progiciel de gestion intégré Umoja et d'étudier toutes les possibilités d'accélérer la procédure de recrutement de façon à réduire au minimum les incidences négatives sur l'exécution du projet ;
4. *Décide* que le titulaire du poste de directeur du projet Umoja aura rang de sous-secrétaire général à compter du 1^{er} juillet 2012 ;
5. *Prie* le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour dégager les ressources nécessaires à cet effet sans dépasser le montant des dépenses prévues au titre du progiciel de gestion intégré Umoja.

*117^e séance plénière
21 juin 2012*

⁶ A/66/381.